

Montréal, le 11 avril 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Avocate
Hydro-Québec
Affaires juridiques et conformité d'entreprise
800, boulevard de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-1
Dossier de la Régie : R-4152-2021 Phase 2**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des documents déposés par le Coordonnateur le 20 février 2023, dans le cadre du dossier susmentionné, en réponse aux engagements pris à la séance de travail du 18 janvier 2023.

La Régie note l'absence de liens hypertexte vers les décisions de la Régie qui sont citées à la section « HISTORIQUE DES VERSIONS » des documents Mécanisme de dépôt et Processus de consultation (pièces B-0058 et B-0060).

La Régie sollicite les commentaires du Coordonnateur sur la possibilité d'ajouter des liens hypertexte vers les décisions de la Régie qui sont citées à la section « HISTORIQUE DES VERSIONS ». Le cas échéant, elle sollicite ses commentaires sur la possibilité de procéder aux dites modifications suivant la publication de l'éventuelle décision sur le fond de la phase 2 du présent dossier.

La Régie demande au Coordonnateur de déposer sa réponse **au plus tard vendredi, le 14 avril 2023 à 12 h.**

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml